



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23
MAI 2022
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY**

Le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey dûment convoqué, s'est réuni le 23 mai 2022 en session ordinaire à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, Maire.

Présents : Ev PARENT, V. SANZO, El PARENT, C. ALLERA, D. COUSTEIX. F. VINIT. M. J. DUMAS, N. FAVRE - T. MEROT - L. DECROIX, P. GUILLON – A. VINCENT - J. BON BETEMPS-PETIT - B GAUTHIER

Excusés : – D. MORAIN - B. WEILLAND – G. PETIT – N. MOLLARD

Procurations : D. MORAIN à J. BON-BETEMPS-PETIT – N. MOLLARD à T. MEROT

Invitée : Karine REYBAUD

➤ **Ouverture de séance :**

Le quorum est atteint et Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry MEROT

➤ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2022**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

➤ **Introduction au conseil municipal : Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**

Monsieur T. MEROT informe le conseil qu'un avenant a été signé par Monsieur le Maire pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire suite au départ de l'entreprise de maçonnerie qui n'exerce plus son activité. Aucun surcoût n'est à prévoir.

1 - Délibérations :

1.1. Ressources humaines :

1.1.1 Modification du temps de travail du poste d'agent administratif en charge de l'agence postale (26 heures)

Madame Evelyne. PARENT, Adjointe indique que le poste d'agent administratif en charge de l'agence postale et de la gestion de la bibliothèque est inscrit au tableau des effectifs au grade d'adjoint administratif pour un temps de travail hebdomadaire de 24 heures.

Afin de répondre aux nécessités de service, l'agent effectue régulièrement des heures complémentaires pour une durée moyenne de 2 heures par semaine.

Il est proposé de tenir compte de cette situation en modifiant le temps de travail à 26 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

1.1.2. Modification du poste d'Éducateur-trice de jeunes enfants

Madame Evelyne PARENT, Adjointe précise qu'il convient de recruter un Educateur –trice de jeunes enfants en vue de la vacance de poste suite à la demande de disponibilité d'un agent du multi-accueil.

Il est proposé de fixer les modalités de recrutement d'agents contractuels pour occuper cet emploi s'il ne peut être pourvu pour la voie statutaire.

Ce contrat d'une durée déterminée pour une durée d'un an sera renouvelable par reconduction expresse.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

1.1.3 Création d'un poste d'adjoint administratif pour le poste d'agent administratif en charge de la relation citoyens et de la gestion administrative des services périscolaires et mise à jour du tableau des effectifs

Madame Evelyne PARENT, Adjointe indique qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet (35h) à compter du 01/06/2022 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux suite au recrutement de l'agent administratif à l'accueil de la mairie. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget et le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal vote et approuve à :

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

1.2. Enfance jeunesse

1.2.1. Convention avec les médecins référents pour les besoins de fonctionnement du multi-accueil Les Croës

Madame El. PARENT, conseillère déléguée à la petite enfance indique qu'il appartient au conseil municipal d'établir une convention pour l'accompagnement du multi-accueil accueil « Les Croës » par un médecin.

La convention fixe les modalités d'intervention du médecin référent à hauteur de 20 heures annuelles minimum, au taux horaire de 60 €. Les crédits sont inscrits au budget. Les 2 médecins qui exercent sur la commune seront signataires de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

1.3. Affaires générales

1.3.1. Convention de servitude avec ENEDIS lieu-dit le Mollard pour l'enfouissement d'un câble réseau pour l'alimentation électrique d'un réservoir

Au lieu-dit Le Mollard à côté du réservoir dans 2 terrains communaux, Enedis demande à tirer en souterrain 16 mètres de câble. Servitude ligne souterraine de 400 volts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :

Pour :17 Abstention : 0 Contre : 0

1.4 Travaux

1.4.1 Renouvellement d'adhésion au groupement de commande avec le SDES

Monsieur T. MEROT, Adjoint expose à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie assiste les collectivités et établissements publics pour l'achat groupé d'électricité, pour mettre aux acheteurs soumis aux dispositions de la commande publique de se conformer à la loi et d'optimiser la procédure de mise en concurrence.

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés il propose l'adhésion au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :

Pour :17 Abstention : 0 Contre : 0

2. Informations et questions diverses :

2.1. Informations

2.1.1 Une commission urbanisme a regardé les enjeux du règlement local de publicité intercommunal RLPI. Le RLPI a été déjà présenté lors d'un précédent conseil.

La commission ne fait pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal

2.1.2 Transfert de propriété de la voirie et des espaces verts du Pré marquis, une décision finalisée.

Depuis le 11 mai 2022, le transfert de propriété à été finalisé.

+ un dossier en cours pour un transfert de propriété au lieu-dit Les Ecrins

2.1.3. Présentation des aides régionales aux communes :

Le 6 mai dernier, le maire a assisté à une présentation par le président de Région, Laurent WAUQUIEZ, des nouvelles aides aux communes mises en place par la région AUVERGNE-RHONE-ALPES. Notamment, le bonus ruralité, destiné aux communes de moins de 2000 habitants, avec 40% maximum d'aide régionale dans la limite de 100 000€ de subvention. 2 Elus régionaux correspondants des maires, pour Saint Jean d'Arvey, Alexandra TURNAR et Emilie BONNIVARD

2.1.4 Bourses des jeunes 16/25 :

C'est en tant qu'adhérent au SICSAL que les jeunes de St Jean d'Arvey peuvent avoir accès à des bourses jeunes, dans le cadre de projets. Les jeunes peuvent être accompagné par LAQCV à Chambéry. Avoir un projet, seul ou en groupe, en autonomie. Seront privilégiés les projets tournés vers les autres. Les jeunes s'engagent à partager leurs expériences auprès d'autres jeunes.

2.1.4 Le prestataire de repas Leztroy

Le prestataire a alerté les mairies prestataires d'une augmentation de 8,5% sur les denrées à compter du 1^{er} juin. Après échanges et consultations, les communes faisant partie du groupement de commande (Thoiry, Puygros, Curienne, Barby et saint Jean d'Arvey) ont validé à l'unanimité cette augmentation. Ils prendront en charge le surcoût engendré jusqu'à la fin de l'année scolaire.

2.1.5 Problème de stationnement des immeubles de l'OPAC :

Suite à un courrier des habitants de l'immeuble sur la gêne provoquée par des véhicules de parents lors de la dépose ou reprise des enfants de l'école ou de la crèche, derrière les immeubles de l'OPAC, il est rappelé que ce parking est uniquement réservé aux habitants des immeubles. Monsieur le Maire fait un courrier aux personnes concernées pour les sensibiliser sur ce problème. Un panneau d'information sur le stationnement sera installé au niveau des tennis. De plus un rendez-vous est programmé avec l'OPAC afin d'étudier des solutions alternatives.

2.1.6 Travaux de l'école élémentaire

La démolition est terminée. La phase de reconstruction de la partie démolie et la rénovation de la partie non démolie va commencer. Le chemin d'accès à l'école maternelle sera fermé au niveau de la crèche. Le chemin piétonnier se fera dans les tennis à compter de début juin jusqu'à fin septembre.

2.1.7. Installation des jardinières sur la route départementale

au centre du village : le tracteur de la commune est actuellement en révision, les jardinières sont prêtes et seront installées dès son retour pour garantir une meilleure sécurité routière.

2.1.8. Monsieur Julien BON BETEMPT PETIT remercie les participants à la rencontre qui a eu lieu pour la piste forestière :

Suite au projet de piste forestière prévu au plan d'aménagement, Le vendredi 6 mai 2022 nous nous sommes réunis sur la parcelle forestière concernée pour évaluer les conséquences de prolongation d'une piste forestière. Nous avons invité les élus de la majorité et minorité, le président de l'association "les Monts d'arvey" et de l'ACCA de Chasse, les interlocuteurs de ONF et du Parc des Bauges. Durant cette visite L'ONF a décrit quantitativement et qualitativement le bois présent sur cette parcelle, puis il a été évoqué les dépenses et recettes liées au projet de piste et d'exploitation forestière. A partir de là nous avons pu tous échanger sur la problématique. Il en ressort les points suivants:

- Le cout de la desserte n'est pas forcément amorti lors de la première exploitation
- La vocation première de cette parcelle est principalement pour l'accueil du public (sentier, site classe des peintures rupestres)
- La faune sera impactée, en rendant la forêt accessible au véhicule et vtt etc... qui risque de perturber la tranquillité de celle-ci.
- La parcelle étant composé d'arbres murs et vieillissants il parait important d'entretenir la parcelle est de procéder à une coupe forestière afin de favoriser la régénération. Et du coup de maintenir le rôle de protection vis-à-vis des chutes de pierre

Je remercie les invités pour leur retour écrit. Contenu de l'ensemble de ces remarques je vous propose lors du prochain conseil de statuer sur la prolongation ou non de la piste.

2.1.9. Elodie PARENT informe de la création d'une marque territoire par Grand Chambéry Tourisme : « Chambéry Montagnes »

2.1.10. Nicolas Favre souhaite rendre hommage à monsieur Frédéric Gilardot, ancien DASEN de la Savoie, décédé dans un accident d'avion ce week-end.

Il a été un partenaire important pour la commune au moment de la mise en place des rythmes scolaires.

2.2 Questions diverses

Monsieur Bernard GAUTHIER demande :

- ✓ si le défibrillateur retiré devant la salle des fêtes va être remis : suite à des dégradations cet appareil a été retiré, les réparations de l'emplacement vont être effectuées et le défibrillateur sera mis en place.
- ✓ Est-ce que les jardinières sur la route départementale au centre du village en face des commerces seront installées : le tracteur est actuellement en révision, les jardinières sont prêtes et seront installées dès son retour pour garantir une meilleure sécurité routière.
- ✓ **Les peintures au sol :**
Les peintures de signalisation routière au sol sont en cours d'exécution par le personnel communal. elles seront complétées par l'intervention d'une entreprise spécialisée. Le passage piéton au niveau de l'église, a été déplacé de quelques mètres, afin d'assurer une meilleure visibilité des piétons et des véhicules et sécuriser cette traversée

Une demande auprès du SDES est en cours dans le cadre du déplacement / enfouissement d'un poteau électrique à proximité du lotissement de Chaffardon.

Le terrain du lavoir du Lavis a été vendu via la SAFER (qui suit le principe de préemption de la commune si la transaction ne répond pas aux souhaits de la commune).

2.3 Dates à retenir

- ✓ 1^{er} juin : François GODIN candidat aux législatives recevra les Sangerains à 11h00 salle des associations
- ✓ 3 juin : 20 ans du CICSAL à Saint Alban Leysse
- ✓ 5 juin : tournoi de pétanque (parking de la salle des fêtes)
- ✓ 7 juin : comité de pilotage des Croés
- ✓ 10 et 11 juin : Premières pages
- ✓ 12 juin : 1^{er} tour des élections législatives
- ✓ 12 juin : critérium du Dauphiné
- ✓ 12 juin : rallye Aix auto-sport
- ✓ 13 juin : réunion éco-mobilité covoiturage pour le secteur des Bauges
- ✓ 18 juin : banque alimentaire
- ✓ 21 juin : fête de la musique
- ✓ 22 juin : exposition photos à la mairie par le CMJ

- ✓ 23 juin : Réunion organisée par les PNR sur le programme Leader
- ✓ 23 juin : conseil d'école
- ✓ 24 et 25 juin : Baugissime
- ✓ 25 juin : feux de la St Jean
- ✓ 28 juin : don du sang
- 04 juillet : Cyclo-ciné

Fin de la séance à 21h30